



## Bulletin de liaison n°5 Septembre 2021

Mesdames et Messieurs les adhérents du CIERV,

Nous avons pu reprendre nos activités à partir de juillet ; deux conférences, le 10 juillet et le 26 août nous ont donné l'occasion de nous retrouver. Malgré les incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire, nous œuvrons afin que notre association continue à vivre et préparons activement les manifestations prévues en fin d'année et celles que nous envisageons pour 2022.

Le 6 novembre prochain, auront lieu les V<sup>e</sup> Rencontres annuelles du CIERV. Elles reprendront le programme qui avait été initialement prévu pour 2020 et auront pour titre *Vichy et ses habitants de 1940 à 1944*. Ce choix n'est pas lié à un localisme étroit, mais a pour objectif de permettre de réfléchir à la façon dont une ville moyenne affronte une situation exceptionnelle et même unique dans l'histoire nationale, la double présence du gouvernement puis de l'occupant, puis comment elle en gère la mémoire. Certes, nous ne pourrons, en un laps de temps court, aborder la totalité des thématiques ; d'autres rencontres ou conférences seront l'occasion, dans le futur, de compléter cette première approche. Mais ces Rencontres permettront, nous le souhaitons, de sortir progressivement des ressentiments et des troubles de mémoire, et montreront que, à Vichy, l'on peut aborder ces sujets sans réticence et avancer vers une connaissance raisonnée et apaisée de l'histoire.

Nous espérons que ces Rencontres connaîtront le même succès que celles qui les ont précédées. A cette fin, nous sollicitons tous les adhérents afin qu'ils y soient présents et en assurent la promotion après de celles et ceux dont ils savent qu'ils pourraient être intéressés.

Pour le conseil d'administration du CIERV,

Le Président, Michel Promérat

## REPÈRES

### 20 Février 1950 : l'ouverture du procès de la « Gestapo » de Vichy

La présence policière allemande à Vichy est avérée depuis juin 1940, dans un premier temps consécutivement à la première occupation de la ville, effective du 19 au 29 juin. Après cette date et bien que Vichy soit située en zone non occupée après la signature de l'armistice, des représentants plus ou moins officiels des services de police et de renseignement du Reich y sont présents ; chargés des relations avec les administrations du nouveau pouvoir de l'Etat Français, ils y surveillent en réalité les nouvelles autorités avec lesquelles ils maintiennent un lien étroit et souvent pressant, en coordination avec l'ambassade allemande à Paris, puis son représentant local, le consul Roland Krugg Von Nidda. Parmi ces policiers figure, de façon certaine au moins à partir de décembre 1940, Hugo Geissler.

Dans le langage courant, l'habitude s'est prise de nommer *Gestapo* toute présence policière allemande. L'utilisation de ce vocable est cependant en grande partie impropre d'un strict point de vue administratif. En effet, la Gestapo (*Geheime Staat Polizei*) est, avant 1939, comme son nom l'indique (Police Secrète d'Etat), chargée des fonctions de surveillance et de contrôle exclusivement à l'intérieur du territoire du Reich allemand. Le *Sicherheitsdienst* (Service de sécurité du parti nazi) et la *Sicherheitspolizei* (police de sécurité de l'Etat) ont été créés en 1936, puis ont été regroupés en 1939 dans le Sipo-SD (*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*) et sont chargés de la surveillance et de la sécurité des intérêts du Reich à l'extérieur des frontières de celui-ci. En France occupée, le Sipo-SD est placé sous l'autorité du *SS Gruppenführer* Karl Oberg, chef du *Befehlshaber der Sipo-SD* (BDS) et de son second Helmut Knochen qui est, à partir de 1942, à la tête d'un réseau de dix-sept KDS

(*Kommandeur der Sipo-SD*), parmi lesquels celui de Vichy. La *Gestapo*, désormais incluse dans le Sipo-SD, en constitue l'*Abteilung IV* (service), placé en France sous l'autorité de Karl Boemelburg, dont dépend directement l'antenne de Vichy. D'un strict point de vue administratif, le service de police présent à Vichy était bien le Sipo-SD.

La présence policière allemande prend évidemment une tout autre ampleur après le 11 novembre 1942 et l'invasion de la zone sud. Le Sipo-SD, s'installe officiellement à Vichy, réquisitionne une douzaine d'immeubles situés boulevard des Etats-Unis ou avenue des Cygnes (actuelle rue Stucki). Hugo Geissler<sup>1</sup> y est nommé *Kommandeur der Sipo-SD (KDS)* et a autorité sur toute la région Auvergne et même sur certains départements voisins, comme la Saône et Loire, et ne se prive pas d'intervenir plus loin, comme à Lyon. Il dirige à Vichy un groupe d'environ cent trente personnes, auxquelles il faut ajouter des collaborateurs français (informateurs, employés de bureau et de maison, et autres *Vertrauen Männer*<sup>2</sup>), parmi lesquels figure la brigade dirigée par Joanny Batissier (alias capitaine Schmidt), un moulinois, ancien policier français, ami de Geissler, chargé avec sa brigade de nombreux coups de main contre les opposants et les résistants. Pendant dix-huit mois, de novembre 1942 à août 1944, policiers allemands et collaborateurs français conduisent des opérations de police dans toute la région, contre les résistants, les maquisards, les Juifs. Ils démantèlent le réseau Alliance en Auvergne : arrestation du général Raynal le 2 mars 1943, assassinat de Paul Guillebaud à Gannat le 22 avril 1943, arrestation du dentiste Jean Sabatier à Vichy le 22 septembre 1943, d'Emile Pradelle le même jour. On les retrouve à Billom les 12 et 13 décembre 1943, où ils arrêtent de nombreux résistants dont vingt sont fusillés à Clermont le 23. Ils participent à la traque des résistants dans le Cantal, procèdent à une quarantaine d'arrestations à Saint-Flour le 11 juin 1944 (le 14 juin vingt-cinq otages sont exécutés), puis le 12 investissent Murat, où Geissler est tué devant l'hôtel de ville lors d'un affrontement avec les maquisards (quelques jours plus tard, le 24, les soldats allemands occupent la ville, arrêtent cent neuf personnes qui seront déportées à Neuengamme où soixante-quinze trouveront la mort).

La « Gestapo » de Vichy, relayée par ses antennes de Clermont et de Montluçon, a donc laissé le souvenir d'une force répressive déchainée, redoutée à Vichy même, mais également dans toute la région. C'est dire que, pour les résistants auvergnats, le jugement de cette équipe et de ses associés avait été attendu, comme était attendu celui d'autres forces de répression, tels les agents des renseignements généraux de la brigade Poinot. Certains des agents du SD de Vichy ont été jugés et condamnés, dès la libération : c'est le cas de Batissier, arrêté, condamné par la cour de justice de Moulins le 16 avril 1946 puis exécuté le 18 juillet 1946. D'autres ont disparu et leur trace est perdue : c'est le cas de Karl Boemelburg, qui avait succédé à Geissler à la tête du Sipo-SD de Vichy en juin 1944, mais également de Gallinger (responsable de l'arrestation du colonel Rémi Robelin) de Altmann, d'Ambuster, de Detering, chef de l'*Abteilung VI* à Vichy (renseignement). C'est aussi le cas de Konrad Adrian, membre du même service à Vichy, où il est arrivé en juin 1944. Arrêté à Serbannes en août, il fait devant les enquêteurs une longue description du fonctionnement du Sipo-SD de Vichy ; curieusement, en 1950, l'on a perdu sa trace et il est absent du procès.

Ce n'est donc qu'assez tardivement que peuvent être jugés trente membres de la « Gestapo » de Vichy (dont dix-sept par contumace). Treize sont physiquement présents. La justice ne traite donc que des cas d'une faible minorité des agents des forces policières allemandes dans la capitale de l'Etat Français. Le caractère tardif du procès et le faible nombre des inculpés sont un premier signe indiquant que cette justice ne pourra pleinement donner satisfaction.

---

<sup>1</sup> Hugo Geissler est né à Strasbourg en 1908, dans une famille installée en Alsace après 1870. Sa famille quitte l'Alsace en 1919 pour Leipzig, puis Berlin. Après des études en mécanique, il séjourne en France entre 1930 et 1933, comme employé dans un hôtel parisien. Il entre au parti nazi le 1<sup>er</sup> mai 1933, quelques mois après l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Probablement en 1935, il entre dans la police criminelle à Leipzig, devient commissaire de police criminelle (*Kriminal Komissar*) à Erfurt, puis à Prague en 1940. Sa présence à Vichy est avérée à partir de décembre 1940; il y est le chef de la délégation de la police allemande qui, avec d'autres services, exerce une surveillance sur les autorités de Vichy. C'est lui qui demande aux autorités françaises l'arrestation de Fritz Thyssen et de sa femme, livrés aux autorités allemandes à Moulins. Il est en lien avec Bousquet pour la mise en œuvre de la rafle des Juifs étrangers le 26 août en zone Sud. A partir du 11 novembre 1942, il devient *Kommandeur der Sipo-SD* à Vichy.

<sup>2</sup> Littéralement « *Hommes de confiance* ». Il s'agit en fait d'agents au service de l'occupant, infiltrés dans les réseaux et mouvements de résistance.

Sans doute pour gagner du temps et pour donner plus d'importance à ce procès, il a été décidé de traiter en même temps du cas de neuf policiers de Vichy et de quatre de Montluçon qui, bien qu'administrativement liés, ne sont pas impliqués dans les mêmes affaires. Le tribunal militaire se réunit à Lyon le 20 février 1950, près du Fort Montluc ; le symbole est évidemment fort, ce vieux bâtiment militaire ayant servi de prison pour les résistants et les opposants à l'occupation. Le tribunal militaire est présidé par le conseiller Toussaint, et le gouvernement est représenté par le capitaine Simonin qui portera l'accusation. Le procès est bilingue ; les accusés bénéficient de l'assistance de plusieurs avocats, pour la plupart lyonnais. L'un d'entre eux, M<sup>e</sup> Koenig, est allemand, et est délégué par la Croix Rouge et le gouvernement de Bonn. Il semble que certaines séances du procès aient été filmées. Plus de trente témoins avaient été convoqués à la barre. D'autres viendront s'y ajouter ; ainsi Gustave Bordet, délégué par la ville de Vichy<sup>3</sup>. Prévu pour durer quatre jours, le procès ne s'achèvera que le 2 mars après dix jours de débats.

Les chefs d'accusation sont très nombreux<sup>4</sup> et les motifs d'inculpation dépassent le chiffre de deux mille : plus de mille déportations, trois cents exécutions sommaires, une centaine de pillages, quatre-vingt incendies<sup>5</sup>. Parmi tous les actes commis par les accusés, ressortent en particulier les massacres de Saint-Flour et de Murat en juin 1944, ou les exécutions de la carrière des Grises à Montluçon le 15 août 1944 (quarante victimes).

Tous les accusés ne sont évidemment pas de même importance. Quelques-uns apparaissent comme ayant de très lourdes responsabilités : Helmut Kienast, le seul officier du groupe, arrivé à Vichy en janvier 1944, chef du groupe Batissier et du commando des Roumains, responsable de la désignation des 25 otages de Saint-Flour, de l'arrestation de Juifs à Lapalisse ; Jakob Ottman, lui aussi présent à Saint-Flour, principal acteur de l'arrestation de Jean Sabatier à Vichy, a participé à la rafle du 12 novembre 1943 à l'Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand ; Adam Essinger, qui a procédé à l'arrestation de Marc Juge, Wilhelm Irigh, accusé d'avoir exécuté un israélite à Vichy le 2 décembre 1943, à l'angle de la rue Belin et du boulevard Gambetta ; Cyrille Walter, accusé d'avoir pratiqué la torture, ainsi que de l'exécution de Célestin Chino et d'Antoine Fullin le 14 août 1944 à Hauterive ; Karl Dorscht, chef de l'antenne montluçonnaise du Sipo-SD et accusé d'avoir fait exécuter les otages de la carrière des Grises à Quinssaines. D'autres semblent de moindre envergure ; ainsi Friedrich Lambacher, planton à l'hôtel du Portugal, qui a aussi été dactylo, et a participé à quelques interrogatoires (dont celui de Suzanne Bertillon), mais qui est décrit par la presse comme « *petit, gras, joufflu et portant lunette, le moins antipathique de la bande* » (*La Dépêche* du 23 février 1950).

Ce premier procès se tient dans une ambiance très tendue, voire électrique. Il est émaillé de plusieurs incidents. L'avocat allemand, M<sup>e</sup> Koenig, multiplie les interpellations ; les nécessités de la traduction ralentissent les débats. Le principal incident est lié à l'intervention des deux députés communistes de Montluçon, Pierre Villon et Henri Védrine<sup>6</sup>. Dans un courrier véhément, ils « exigent » la condamnation à mort de Dorscht et de ses complices. Cette demande est évidemment perçue comme une pression sur la justice, contre laquelle le président proteste avec force. A la demande de l'un des avocats, M<sup>e</sup> Dite, les deux députés sont convoqués à Lyon le 23 février et reprennent leur

---

<sup>3</sup> Cet homme, ancien président du comité local de libération de Vichy, était lié au parti communiste. Le maire de Vichy, Pierre-Victor Léger qui le mandate était pourtant loin d'être proche du PCF ; il a adressé un courrier au président du tribunal militaire le 18 février ; il y rappelle que « *la population vichyssoise a suffisamment souffert des agissements de ces criminels pour qu'elle puisse, semble-t-il, exprimer le désir de présenter ses accusations dans les débats qui vont se dérouler devant le Tribunal Militaire de Lyon* ».

<sup>4</sup> Le journal *L'Espoir* évoque un dossier épais de 30 kilos ! L'acte d'accusation comprend trente-sept pages.

<sup>5</sup> La presse locale qui rend compte régulièrement du procès n'est pas très précise : *L'Espoir* parle de 1000 déportations alors que *La Dépêche* en évoque 400. Les chiffres des exécutions varient de 300 à 60 et celui des pillages de 100 à 40. Ce ne sont pas là les seules approximations des organes de presse, qui multiplient les erreurs de graphie sur les noms des accusés, ceux des témoins, voire des victimes des exactions allemandes. Archives Municipales de Vichy, Dossier de presse sur le procès de la Gestapo de Vichy.

<sup>6</sup> Pierre Villon (pseudonyme de Roger Ginsburger 1901-1980) est un membre important du PCF. Il a été le chef du COMAC (Comité d'Action Militaire) lors de l'insurrection de Paris entre le 20 et le 25 août 1944. Le PCF se présente comme le fer de lance de la résistance au nazisme pendant l'occupation et à son éventuelle résurgence après-guerre, développe une propagande qui le conduit à se décrire comme le parti des « 75000 fusillés ». En matière d'épuration, il se fait le porte-parole d'une justice sans faiblesse à l'égard de tous les collaborateurs ou agents au service du nazisme.

argumentaire devant la cour, suscitant une violente altercation verbale avec la défense, au cours de laquelle Pierre Villon accuse M<sup>e</sup> Dite de complicité avec le nazisme.

Lors des interrogatoires, les accusés nient les faits qui leur sont reprochés, rejettent les responsabilités sur d'autres forces de répression, « la Gestapo française » ou la Wehrmacht. Certains, tel Fischer, jouent d'une éventuelle homonymie, qui aurait entraîné une erreur sur la personne. Ceux qui avaient commencé à parler se rétractent : ainsi Cyrille Walter. Tous se servent abondamment de l'argument classique de l'obéissance aux ordres venus des échelons supérieurs et auxquels ils devaient se plier. « *N'étant pas chef, on ne peut me rendre responsable des actes de ces deux groupes* » (Kienast) ; « *J'ai prêté serment à l'Allemagne. Je devais obéir, mais je n'ai jamais rien fait de ma propre initiative* » (Ihrig). Au terme des dix jours de procès, les réquisitions tombent : le commissaire du gouvernement demande la peine de mort pour onze inculpés, les travaux forcés pour deux. Le verdict est assez différent : huit condamnations à mort, vingt ans de travaux forcés pour Karl Fischer, 15 ans pour Hans Willenbrock et Karl Nowack, cinq ans pour Otto Hornke, un acquittement pour Friedrich Lambacher.

Ce premier jugement est cassé, pour vice de forme, en raison des nombreux incidents qui ont émaillé le procès, dont celui provoqué par les deux députés communistes n'est pas le moindre. Un deuxième procès est donc organisé en janvier 1951, pour neuf des accusés ; il s'ouvre le 9 janvier à Marseille dans des locaux du bas fort Saint Nicolas. Il est présidé par un magistrat de la cour d'Aix en Provence, M. Bousquet ; le commandant Sigaud est commissaire du gouvernement ; les avocats sont pour la plupart marseillais, mais l'on y retrouve toujours M<sup>e</sup> Dite, du barreau de Paris et l'avocat allemand, M<sup>e</sup> Koenig. L'ambiance est beaucoup moins électrique qu'à Lyon ; le public est restreint, une dizaine de personnes seulement sont présentes selon *La Montagne* du 11 janvier. Visiblement, le procès se déroule dans une relative indifférence. Ce qui n'empêche pas la multiplication d'incidents : le premier concerne la traduction de l'acte d'accusation, assurée dans un premier temps par un adjudant de la Légion étrangère, peu familier des subtilités de la langue de Goethe et qui doit renoncer après une lecture approximative de quelques pages. Bien qu'il soit remplacé à la hâte, cet incident est utilisé par la défense qui va multiplier les incidents de séance, les rappels à la procédure, cherchant sans s'en cacher les motifs d'une éventuelle cassation. M<sup>e</sup> Dite se fait une spécialité de cette bataille procédurale, ce qui le conduit parfois à quelques assimilations provocatrices : ainsi lorsqu'il décrit les actes dont ses clients sont accusés comme des actes de guerre qui, selon lui, sont de même nature qu'Hiroshima. Ou lorsqu'il accuse un des témoins, Féat, ancien sous-préfet de Montluçon, d'avoir livré des Juifs à l'occupant. Le verdict ne manque pourtant pas de surprendre : sept et non plus huit prévenus sont condamnés à mort. Otto Bock, de l'antenne de Montluçon, voit sa peine de mort transformée en condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

Ce deuxième procès est également cassé ; un troisième est organisé en septembre 1951, cette fois au Tribunal militaire de Paris qui siège au Cherche Midi, sous la présidence du conseiller Roynard, le commandant Flicoteau étant commissaire du gouvernement. Il se déroule dans une indifférence à peu près totale. Il se conclut par des réquisitions étonnamment indulgentes (aucune peine de mort n'est demandée) et un verdict qui marque une réduction très importante des peines prononcées. Il n'y a plus de condamnation à mort ; les peines les plus sévères sont des condamnations aux travaux forcés à perpétuité pour Dorchst, Walter ; Ihrig voit la sienne ramenée à huit ans de prison ; Essinger et Wedeman à cinq ans. Ottman est acquitté.

Que retenir de ce long processus judiciaire ? D'abord qu'il ne concerne qu'une partie des responsables du SIPO-SD de Vichy. Ensuite, que les jugements sont tardifs (six ans après la Libération). Enfin, que le temps passant, s'installe une indifférence dans l'opinion, de plus en plus désabusée et qui souhaite se concentrer sur d'autres préoccupations. L'attention accordée aux procès successifs diminue nettement entre février 1950 et septembre 1951 ; cette baisse de l'intérêt dans l'opinion se mesure à la diminution du nombre d'articles de presse qui lui sont consacrés. Mais surtout, avec les années, la justice adoucit ses verdicts, qu'il s'agisse comme ici, des tribunaux militaires, ou qu'il s'agisse des cours de justice mises en place pour juger les collaborateurs. Après une phase d'épuration judiciaire marquée par une grande sévérité, immédiatement après la fin du conflit, la justice se fait plus accommodante. Cette évolution ne manque pas de susciter des interrogations parmi ceux, nombreux,



qui ont eu à souffrir dans leur chair et dans leur âme. Elle pose aussi la question de ce qu'aurait pu être (aurait dû être) une justice réussie dans l'après-guerre. Mais était-ce possible à l'issue d'un conflit situé hors de toutes les catégories ?

## DEUX OUVRAGES RÉCENTS

**Fabrice GRENARD : *Le choix de la résistance, Histoires d'hommes et de femmes (1940-1944)* PUF, 2021 ; 19 euros.**

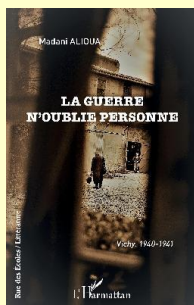
Le directeur de la Fondation de la Résistance, bien connu des adhérents du CIERV, retrace dans cet ouvrage, à partir du parcours de quinze personnalités, célèbres ou peu connues, les modalités de l'entrée en résistance, dès 1940 pour certains, plus tardivement pour d'autres. Ce faisant, il montre la diversité, sociologique et politique, du phénomène résistant qui ne peut se réduire à des images convenues.

**Michel WINOCK : *La France libérée (1944-1947)* Perrin, 2021, 23 euros**

L'ouvrage se veut une chronique des années qui vont de la libération de Paris aux débuts de la guerre froide, soit des immenses espoirs suscités par la victoire sur le nazisme aux désillusions engendrées par la lenteur de la reconstruction, les tensions internationales et les guerres coloniales. Si le livre n'apporte aucune interprétation nouvelle aux familiers de cette période, ses qualités d'écriture, la sûreté de son information en font une lecture à recommander à ceux qui voudraient s'informer sur une période qui s'éloigne et dont la connaissance fait de même.

## LES ADHÉRENTS DU CIERV ONT PUBLIÉ

**Madani ALIOUA, *La guerre n'oublie personne, Vichy, 1940-1941*, L'Harmattan, 2021, 14, 50 euros**



Dans ce récit écrit sous la forme du journal de Séraphin Barbe, imprimeur parisien venu rejoindre son neveu à Vichy, Madani Alioua décrit la capitale provisoire et ses différents acteurs, les difficultés du ravitaillement et de la vie quotidienne, les menaces policières, les grands et les petits trafics. Entremêlant personnages de fiction et faits avérés, il dresse un tableau sans concession du Vichy des premiers mois de présence de l'Etat Français dans la ville thermale.

## DATE A RETENIR

**SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021**

**9 HEURES-17 HEURES**

**CENTRE CULTUREL DE VICHY**

**5<sup>e</sup> RENCONTRES DU CIERV**

**VICHY ET LES VICHYSOIS 1940-1944**

**N'oubliez pas de consulter le site de l'association :**

<https://cierv-vichy.fr/>

Ce bulletin est en ligne sur le site du CIERV

## Bulletin d'adhésion Année 2021

**Centre International d'Études et de Recherches de Vichy sur l'histoire de la France de 1939 à 1945**

*Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 juillet 1901*

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Courriel <sup>7</sup> .....@.....

Je déclare vouloir renouveler mon adhésion. Celle – ci est gratuite en 2021 pour les personnes qui étaient adhérentes en 2020.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association C.I.E.R.V. Je verse la somme de **10 euros** (chèque à l'ordre du CIERV).

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte que le C.I.E.R.V. détienne dans son registre mes adresses, postale et électronique, qu'il s'engage à ne pas divulguer et dont il ne fera autre aucun autre usage que celui lié au fonctionnement normal de l'association.

Je verse une cotisation de soutien d'un montant de .....euros.

**L'adhésion permet l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées par le CIERV au cours de l'année 2021.**

Fait à : ....., le .....Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

Le bulletin d'adhésion doit être adressé par courrier postal à **Mr Le Président du CIERV, 20 Rue de la Croix de Pierre 03200 Le Vernet**

<sup>7</sup> Veiller à écrire **TRES LISIBLEMENT** l'adresse électronique